

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 08 décembre 2017, à 19H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Transfert actif Déchets Ménagers à la CdC Berry Loire Vauvise,
- Convention SDE18 Eclairage Public Domaine d'en Bas,
- Autorisation Vente logement Domaine d'en Bas,
- Questions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Propose, dans le cadre de la prise de compétence OM par la Communauté de Commune Berry Loire Vauvise, de transférer les biens suivants inscrits à l'inventaire de la commune

N° INVENTAIRE DU BIEN	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	COMPTE/ IMPUTATION	VALEUR BRUTE	AMORTISEMENTS DEJA EFFECTUES	DUREE AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
882-2 CONTAINERS A VERRE	2 CONTAINERS A VERRE PALP VER PL VERT INS BRONZE	06/05/14	2188	3 024,00 €	0,00 €	0 ANS	3 024,00 €
882-3	P.A.V	29/12/03	2188	6 518,86 €	0,00 €	0 ANS	6 518,86 €
882-4	CONTAINERS TRI SELECTIF	27/09/04	2188	6 290,96 €	0,00 €	0 ANS	6 290,96 €
TOTAL				15 833,82 €	0,00 €		15 833,82 €

- Autorise le Maire à signer le Procès-Verbal, la convention ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- Décide de transférer les biens mentionnés à la CDC Berry Loire Vauvise,
- Approuve l'ouverture des crédits suivants :

N° INVENTAIRE DU BIEN	DESIGNATION	COMPTE DEBITE	COMPTE CREDITE	VALEUR	AMORTISEMENTS DEJA EFFECTUES	COMPTE DEBITE	COMPTE CREDITE
882-2 CONTAINERS A VERRE	2 CONTAINERS A VERRE PALP VER PL VERT INS BRONZE	2423	2188	3 024,00 €	0,00 €		
882-3	P.A.V	2423	2188	6 518,86 €	0,00 €		
882-4	CONTAINERS TRI SELECTIF	2423	2188	6 290,96 €	0,00 €		
TOTAL				15 833,82 €	0,00 €		

Autorise le maire à signer la convention du SDE18 afin de procéder à une rénovation de l'éclairage, suite à une panne importante de l'éclairage public dans le lotissement du Domaine d'en Bas ainsi que le plan de financement comme décrit ci-dessous :

- ♦ Travaux d'éclairage public 50 % SDE18 742.50 €
- ♦ Travaux d'éclairage public 50 % Commune de BEFFES 742.50 €
- ♦ Total 1485.00 €

- Autorise le maire, suite au transfert de la compétence déchets ménagers à la communauté de communes Berry Loire Vauvise, au 1^{er} janvier 2017, à signer la convention de mise à disposition d'un agent territorial entre la commune de BEFFES et la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise ainsi que toutes les pièces nécessaires.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente du logement situé au 33, rue du Domaine d'en bas.
- Décide de ne pas adhérer à l'association TGV Gand Centre Auvergne et ne participera pas à leur assemblée générale.
- Décide de soutenir les différents syndicats pour éviter la fermeture du SAMU 58 de Nevers.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,

